



*Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable*

*Centre Régional de la Convention de
Stockholm Pour la région Afrique du
Nord Algérie*

Séance 2 : La gestion durable des POPs

**Analyse des cadres institutionnel,
réglementaire et législatif nationaux relatifs
à la gestion des POPs et leurs déchets**

Dr Abacar Amanatoullah
CM-MEDD/Coordinateur National -PNM

❑ Objectifs spécifiques :

- Evaluer au niveau national **les textes existants** pour remplir les exigences de la Convention et identifier les lacunes ;
- Identifier et évaluer les institutions **en charge de la gestion** des POPs en Mauritanie

□ **Collecte des données**

Etape1 : Analyse de la documentation disponible

Il s'agit de collecter les informations en rapport avec l'objet de l'étude à travers l'exploitation de la documentation existante.

Etape 2 : Entretiens avec les principaux acteurs

des autorités et institutions gouvernementales
des élus et les collectivités locales de la société
civile des opérateurs économiques

□ Atouts des cadres réglementaire et législatif nationaux au regard de la de la CS/POP

Au vu de l'ensemble des Chartes, Conventions, Traités et Déclarations ratifiées et de l'important arsenal juridique déjà mis en place, on constate:

- Tous les domaines essentiels de l'environnement sont explorés et encadrés et, mieux, on note une réelle vitalité juridique puisque beaucoup de textes ne sont pas figés mais ont, au contraire, subi plusieurs modifications, voir abrogation et remplacement.
- La plupart des lois sectorielles encadrant les secteurs en relation avec la gestion des POPs (mines, hydrocarbures, environnement, ressources naturelles, agriculture et élevage, hygiène, assainissement, santé, urbanisme et construction, aménagement du territoire, etc.) sont déjà en place.

❑ Les faiblesses des cadres réglementaire et législatif nationaux au regard de la de la CS/POP

- De manière générale, même si les mesures, plus ou moins coercitives, sont prévues en ce qui concerne le transport, l'importation, la production et l'utilisation de substances chimiques, ni les textes, ni l'enquête n'ont **permis d'établir un lien direct avec les POPs.**
- Les **interdictions** qui sont soulevées sont d'ordre général et l'incertitude scientifique plane toujours dans la mesure où il n'existe pas des mécanismes de contrôle et de détection de la manipulation ou de l'utilisation en Mauritanie des POPs.

□ Analyse du cadre institutionnel au regard de la CS/POP

➤ Les atouts du cadre Institutionnel

Existence d'un cadre exécutif et d'un cadre consultatif, caractérisé par la multiplicité et la diversité des acteurs issus à la fois du secteur public, du secteur privé, de la société civile, des communautés à la base et des partenaires techniques et financiers.

➤ Les faiblesses du cadre Institutionnel

- ✓ Insuffisante application des réglementations en vigueur
- ✓ Difficultés de coordination entre les divers acteurs ministériels, publics, privés, sociaux ou internationaux ;
- ✓ Manque de sanctions administratives ou pénales en cas d'infraction aux codes, lois et décrets

□ **Recommandations**

- **Elaboration d'une loi sur la gestion des POPs**
- **Mise en place d'organes de gestion**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION